

NATI
CON
DE S

FILE COPY
RETURN TO
DISTRIBUTION
Bureau C. 111



Distr.
GENERALE
S/5333
17 juin 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 14 JUIN 1963 DU REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARABIE SAOUDITE,
TRANSMETTANT UN RAPPORT SUCCINCT

D'ordre de mon gouvernement, j'ai le pénible devoir d'adresser à Votre Excellence un rapport succinct sur les raids aériens effectués récemment dans le territoire de l'Arabie Saoudite par des avions militaires égyptiens qui ont fait des morts et des blessés parmi les paisibles habitants et qui ont détruit ou endommagé des biens, dont de nombreuses habitations, une mosquée et un hôpital.

L'un de ces raids, qui a eu lieu le 8 juin 1963, a causé la perte de trente vies humaines, détruit vingt-deux foyers et blessé bon nombre de personnes dans la ville de Jizan.

Tous ces raids, effectués dans le territoire de l'Arabie Saoudite par des avions égyptiens constituent une violation des règles élémentaires du droit national, outre qu'ils méconnaissent tous les principes humanitaires. En fait, une telle agression pourrait être considérée comme un acte de guerre.

Alors que le Gouvernement de l'Arabie Saoudite a fait preuve d'une extrême retenue en s'abstenant de représailles à seule fin d'éviter une nouvelle effusion de sang, il pourrait néanmoins être obligé dans l'avenir de prendre pour sa défense des mesures qui risquent de conduire à une situation regrettable au Moyen-Orient et à la possibilité de répercussions mondiales.

Si le peuple de l'Arabie Saoudite et son gouvernement désirent vivre en paix, et si mon gouvernement s'est constamment conformé jusqu'ici aux dispositions de la Charte des Nations Unies qui prévoient le règlement pacifique des différends, il ne faudrait pas voir une marque de faiblesse ou d'impuissance dans la patience et la retenue dont mon gouvernement a fait preuve. C'est parce que l'Arabie Saoudite désire profondément la paix afin de pouvoir mettre en oeuvre, dans la paix, ses vastes plans économiques et sociaux, au lieu d'être entraînée dans un conflit absurde et sanglant, que mon gouvernement a mis sa confiance dans l'intégrité du Secrétaire général des Nations Unies, avec l'espoir que, grâce à son tact et à sa

S/5333
Français
Page 2

sagesse, le récent accord conclu au sujet du Yémen sera exécuté de bonne foi par les parties intéressées.

Mon gouvernement désirant que le rapport sur les récents raids aériens effectués par les Egyptiens dans le territoire de l'Arabie Saoudite soit diffusé, je vous saurais gré de bien vouloir le communiquer aux membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer aux Etats Membres des Nations Unies.

Veillez agréer, etc.

Secrétaire général
Nations Unies
New York

L'Ambassadeur
(Signé) Jamil M. BARODY

RAPPORT SUCCINCT SUR LES RECENTS RAIDS AERIENS EGYPTIENS
DANS LE TERRITOIRE DE L'ARABIE SAOUDITE

1. Dans la matinée du jeudi 6 juin 1963, trois avions militaires égyptiens de type Ilyouchine ont effectué un raid aérien sur la ville de Najran. Ils ont répété l'incursion trois heures plus tard.

Le même jour également, deux avions Mig et un avion militaire Ilyouchine ont exécuté un autre raid aérien sur Khamis Mushait. Ces avions ont touché au hasard de nombreux habitants paisibles et ont fait plusieurs morts. Des habitations ont été totalement ou partiellement détruites; une mosquée et un hôpital ont été endommagés.

Les canons anti-aériens saoudites ont ouvert le feu et les avions ont été finalement contraints à se retirer.

2. Dans la matinée du samedi 8 juin 1963, cinq avions militaires égyptiens de types Mig et Ilyouchine ont exécuté un raid aérien sur la ville paisible de Jizan. Au cours de ce raid, les avions ont lâché un nombre considérable de bombes sur des habitations et démoli une partie de l'hôpital de la ville. Du fait de ce raid, trente personnes ont été tuées et dix-sept autres blessées. En outre, vingt maisons d'habitants pacifiques ont été détruites. Les canons anti-aériens saoudites ont ouvert le feu, et les avions ont été forcés de se retirer.

Quatre avions militaires, deux Mig et deux Ilyouchine, ont exécuté un autre raid aérien sur la ville de Khamis Mushait. Un de ces avions a lâché huit bombes sans causer de dégât. L'artillerie anti-aérienne saoudite les a également chassés.

En faisant part de ces pénibles nouvelles, le Gouvernement de l'Arabie Saoudite tient à déclarer que, par une telle agression, les autorités égyptiennes ont fait fi des principes élémentaires du droit international et de la morale. De plus, cette agression constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

Le 14 juin 1963

